

TRANSPORT DES PATIENTS DECEDES NON COVID19 / COVID19+ ou SUSPECTE COVID19+ **VERS LA CHAMBRE MORTUAIRE**

Réf : XXX-XXX-XXX-XX001 Création : 09/11/2020

Version: 00

Révision :

Page 1 sur 1

> EN CAS DE DECES EN SERVICE DE SOINS DU SITE HCC

Tant que la capacité d'accueil dans le local attente lit de la chambre mortuaire est suffisante et jusqu'à nouvel ordre:

LES PATIENTS NON COVID 19+ décédés en dehors des heures d'ouverture de la chambre mortuaire* devront être transférés dans le local attente lit par le service des transports.

La « Procédure de gestion des décès aux Hopitaux Civils de Colmar » est applicable.

LES PATIENTS COVID19+ ou SUSPECTE COVID19+ décédés en dehors des heures d'ouverture de la chambre mortuaire* devront également être transférés dans le local attente lit par le service des transports. Les lits seront placés dans la zone réservée à cet effet (identifiée au sol).

Le protocole de « Prise en charge du corps d'un patient décédé infecté ou suspecté infecté par le sarscov-2 » doit alors obligatoirement être appliqué.

*Les horaires d'ouverture de la chambre mortuaire sont :

• Du lundi au vendredi : de 7h à 18h

Le samedi : de 7h à 12h et de 14h à 17h

• Le dimanche : de 9h à 12h et de 14h à 17h

> EN CAS DE DECES EN SERVICE DE SOINS DU CPA

LES PATIENTS NON COVID 19+ décédés seront acheminés dans le local de transit du CPA en attente du transfert vers la chambre mortuaire des HCC.

La « Procédure de gestion des décès aux Hopitaux Civils de Colmar » est applicable.

LES PATIENTS COVID19+ ou SUSPECTE COVID19+ décédés seront acheminés dans le local de transit du CPA en attente de la réalisation de la mise en bière immédiate par la société des Pompes Funèbres. Les lits seront placés dans la zone réservée à cet effet (identifiée au sol).

Le protocole de « Prise en charge du corps d'un patient décédé infecté ou suspecté infecté par le sarscov-2 » doit alors obligatoirement être appliqué.

